

Séance du 24 janvier 2007

L'an deux mil sept le vingt quatre Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU, 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Louissette LE ROUX.

Absents : Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN, M. Tanguy MÖRVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Janvier 2007

Date de Publication : 25 Janvier 2007

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Aménagement de lotissement

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 358/01 du 29 juin 2006 par laquelle, dans le cadre de la réalisation future d'un lotissement, il était autorisé à négocier au prix de 5 euros le m2 les parcelles suivantes :

AB 127 :	31 a 89 ca	Propriété de Mr et Mme DESJARD
E 977 :	61 a 70 ca	Propriété Consorts TILLY
E 379 :	58 a 80 ca	Propriété Consorts TILLY
E 381 :	41 a 60 ca	Propriété Consorts TILLY

En ce qui concerne les parcelles propriétés des consorts TILLY, le Gaec de kerven exploitait celles-ci, il y a donc lieu de prévoir une indemnisation de la commune pour "perte de récoltes". Un accord de principe a été trouvé avec le Gaec Kerven portant sur une somme globale et forfaitaire de 5 000 Euros. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour une indemnisation globale et définitive au titre de "pertes de récoltes" du Gaec de Kerven d'un montant de 5000 €, autorise le Maire à lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation du lotissement : consultations, appels d'offres, l'autorise à signer l'ensemble des documents à intervenir sur ce dossier, l'autorise à réaliser l'ensemble des travaux.